



École intégrée Chanoine-Ferland / Saint-Just

5^e réunion régulière du Conseil d'Établissement
le lundi 03 juin 2024 à 18 h 30 par le biais d'une visioconférence
sur Teams ou en présence à l'école Chanoine-Ferland

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2024, tenue par visioconférence sur Teams et en présence à l'école Chanoine-Ferland.
4. Suivi au procès-verbal
5. Correspondance :
6. Retour du comité de parents à Montmagny (Mme Aimie Ouellet)
7. Activités sportives, culturelles et éducatives :
 - 7.1. Sortie au Parc des Appalaches pour septembre 2024
 - 7.1.1. Date proposée : 19 septembre 2024
8. Direction Générale
 - 8.1. Consultation Composition du Conseil d'établissement
 - 8.2. Rapport annuel à compléter

- 9. Service de l'enseignement
 - 9.1. Normes et modalités
 - 9.1.1. Proposition du document remis aux parents en septembre
 - 9.2. Projet éducatif 2023-2027
 - 9.3. Plan de lutte
 - 9.3.1. Mise à jour du plan de lutte
 - 9.3.2. Proposition du document explicatif remis aux parents
 - 9.3.3. Évaluation du plans 23-24 sera faite en juin et présenté à l'automne 2024.
 - 9.3.4. Règles de conduite: code de vie (approbation)
 - 9.3.5. Point de vue des parents : mode de communication école/famille
 - 9.4. Politique de l'école
- 10. Frais exigés aux parents
 - 10.1. Liste des fournitures scolaires (approbation)
 - 10.2. Tableau comparatif
- 11. Services complémentaires
 - 11.1. Service de garde et surveillance du midi Saint-Just (Mme Julie Boileau)
- 12. Ressources financières
 - 12.1. Suivi Budget 2023-2024
 - 12.2. Résolution transfert Fonds 2 vers Fonds 1
- 13. Rentrée 2024-2025
 - 13.1. Entrée progressive maternelle 4 ans (approbation)
 - 13.2. Entrée progressive maternelle 5 ans (approbation)
 - 13.3. Entrée progressive maternelle St-Just (approbation)

14. Assemblée générale septembre 2024 date à fixer /3
-Proposition :
10 septembre 2024 18h30 à
15. Varia :
15.1. Saint-Just fête nationale - 24 juin terrain de l'école
15.2. TDJ utilisation du gymnase de St-Just quand il pleut
16. Levée de l'assemblée

Marylin Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'Établissement
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*